

## MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le vingt cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire de Port Saint Louis du Rhône.

Il propose ensuite de désigner Madame Aurore RAOUX comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame RAOUX procède à l'appel des membres présents. Il dénombre 26 présents, 3 procurations. Cela donne 22 voix à la majorité «Port-St-Louis pour tous», 7 voix pour « Port-St-Louis rassemblé pour réussir».

Sont présents : Jean-Marc CHARRIER, Georgette TAFFIGNON, Oula AZOUZ, Sophie MICHEL, Roland MONTURLI, Annie STAMATIOU, Paulette PANICHI, Alain CAVASSILA, Jean-Claude NAVEILHAN, Claudine SCOTTO, Laurence CHABERT, Régis SCHROETTER, Philippe LIOZON, Mas TOURE, Aurore RAOUX, Angélique POLI, Kader SARI, Randal TARIKET, Céline CORRAO, Aline CIANFARANI, Philippe CAIZERGUES, Frédéric ROUGON, Céline SALIBA, Martial ALVAREZ, Ghislaine GUARRACINO, Sonia GRACH.

Procuration : Pierre SPERTA pour Jean-Marc CHARRIER, Valérie GUIOT pour Annie STAMATIOU, Aurélie GRACH pour Céline CORRAO,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de l'année 2009.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès Verbal du 5 mai 2009, il est accepté à l'unanimité

Par la suite, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

## DECISIONS

2009/024	01/04	Signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant le remplacement des menuiseries extérieures des écoles Louise Michel, Anne Frank et Romain Rolland
2009/025	01/04	Signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de viabilisation d'une parcelle à vocation culturelle
2009/026	09/04	Signature d'une convention organisant la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires employés par la Mairie de Port-St-Louis avec le SDIS
2009/027	08/04	Signature d'un contrat de spectacle avec la Société l'Estrade pour un après midi ludique du « Printemps des Enfants »
2009/028	09/04	Signature d'une convention de mise à disposition avec le SDIS de surveillants de baignades durant l'été 2009
2009/029	10/04	Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un réseau d'éclairage public dans le cadre de la mise en sécurité de l'entrée de la ville
2009/030	15/04	Signature d'une convention d'occupation du domaine public maritime sur le port de plaisance au profit de Christian SANZ
2009/031	15/04	Signature d'une convention d'occupation du domaine public maritime sur le port de plaisance au profit de Alexandre SCHMIDLIN
2009/032		Annulé
2009/033		Annulé
2009/034	15/04	Signature d'une convention avec l'association ville-lecture pour une séance de contes dans les écoles élémentaires de la ville dans le cadre du « Printemps des Enfants »
2009/035	15/04	Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une terrasse devant les restaurant « le tournesol »
2009/036		Annulé
2009/037	28/04	Signature d'un bail commercial quai Bonnardel pour y installer les bureaux du C.C.A.S.
2009/038	30/04	Procédure permettant l'encaissement des sommes aux dommages résultant du sinistre
2009/039	13/05	Institution d'une régie de recettes concernant le Port de Plaisance pour l'encaissement des locations d'anneaux, de vente de produits dérivés boutique et de cartes Internet prépayées
2009/040	18/05	Signature d'une convention signalétique urbaine avec la Société LACROIX

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour porté sur la convocation.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- 2009/041 Modification du tableau des effectifs
- 2009/042 Modification du Régime Indemnitare
- 2009/043 Désignation de délégués pour représenter la commune au sein des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)
- 2009/044 Désignation de délégués pour représenter le SAN – OUEST PROVENCE au sein des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)
- 2009/045 Désignation d'élus communaux au sein de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées
- 2009/046 Désignation de 5 élus au Comité d'œuvres Sociales

## **FINANCES**

### **Vote des comptes administratifs 2008**

- 2009/047 Budget ville
- 2009/048 Régie des transports
- 2009/049 Régie du Port de Plaisance

### **Vote des comptes de gestion 2008**

- 2009/050 Budget principal
- 2009/051 Budgets annexes
- 2009/052 Exercice 2009 – Budget Principal - Décision Modificative n° 2
- 2009/053 Exercice 2009 – Budget Principal - subvention communale

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2009/041 – Modification du tableau des effectifs**

Suite à la vacance de poste en raison du départ en disponibilité puis en retraite du responsable de la restauration collective et afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public, il est nécessaire de recruter un gestionnaire de restauration collective chargé d'organiser et gérer les moyens concourant à la production et à la distribution des repas.

Il convient également afin de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours, de créer un poste d'ATSEM.

Madame Aline CIANFARANI et le groupe voteront cette délibération car le tableau des effectifs reste important, elle fait remarquer qu'il y a trop de personnel, en effet, un professeur de danse et trois professeurs de musique sont inscrits sur ce tableau. Ces quatre personnes dépendent d'Ouest Provence, le tableau des effectifs n'est donc pas à jour.

Monsieur le Maire prend acte de ces remarques.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste de rééducateur territorial de classe normale (spécialité diététique) et d'un poste d'ATSEM, d'approuver le tableau indicatif des emplois.

### **2009/042 – Modification du Régime Indemnitare**

Conformément au décret 96-552 du 19 juin 1996, afin d'attribuer le régime indemnitaire au gestionnaire de la restauration collective, il apparaît nécessaire de modifier la délibération du 12 décembre 2008 relative au régime indemnitaire afin de prendre en compte les agents relevant du cadre d'emploi des rééducateurs territoriaux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une prime de service aux agents de la filière médico-sociale (catégorie B) du cadre d'emploi des rééducateur territoriaux

L'attribution individuelle ne pourra excéder 17% du traitement brut de l'agent et sera fixée en fonction des critères d'attribution suivants : grade détenu par l'agent, sujétions particulières, niveau de responsabilité exercé.

Cette indemnité sera versée mensuellement, sa valeur sera actualisée en fonction du point d'indice de la fonction publique territoriale, les crédits correspondants seront ouverts au budget.

### **2009/043 – Désignation de délégués pour représenter la commune au sein des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)**

Trois nouveaux CLIC vont être créés pour la période 2009-2012, afin de prendre en compte les nouvelles installations industrielles et de rendre plus gérable leur organisation, « Fos Est », « Fos Centre » et « Fos Ouest ».

Le CLIC a comme mission :

- D'améliorer l'information et la concertation des différents acteurs sur les risques technologiques,
- De débattre sur les moyens de prévenir et réduire les risques, sur les programmes d'actions des responsables des activités à l'origine du risque et l'information du public en cas d'accident.

Sont désignés :

#### FOS CENTRE

Madame Sophie MICHEL titulaire

Monsieur Philippe. LIOZON suppléant

#### FOS OUEST

Monsieur Jean-Claude NAVEILHAN titulaire

Monsieur Régis SCHROETTER suppléant

## FOS EST

Monsieur Randal TARIKET titulaire

Monsieur Mas TOURE suppléant

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous» 7 abstentions pour «Rassemblés pour construire l'avenir»

### **2009/044 – Désignation de délégués pour représenter le SAN – OUEST PROVENCE au sein des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)**

Pour les mêmes raisons que ci-dessus mentionnées, il est nécessaire de nommer des délégués pour représenter le SAN – OUEST PROVENCE au sein de ces comités. En ce qui concerne les représentants de la commune de Port-St-Louis pour le SAN, seuls un titulaire pour Fos Ouest et un suppléant pour Fos Centre seront nommés.

Sont désignés :

Monsieur Oula AZOUZ en tant que Titulaire de Fos Ouest

Monsieur Alain CAVASSILA en tant que suppléant de Fos Centre.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous» 7 abstentions pour «Rassemblés pour construire l'avenir»

### **2009/045 – Désignation d'élus communaux au sein de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux intercommunalités de plus de 5 000 habitants et compétences en matière de transports et d'aménagement du territoire, la création d'une commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission qui reste consultative a pour objectif de réunir des élus, des usagers (associations) et des techniciens afin de donner des priorités aux travaux à effectuer pour la mise en accessibilité aux personnes handicapées.

Vu l'arrêté 2008/556 pris le 18 novembre 2008 qui est annulé par cette délibération.

Vu la délibération du SAN –Ouest Provence du 15 février 2008 créant ladite commission et afin que Monsieur le Président du SAN Ouest Provence arrête sa composition, il y a lieu ce jour, de délibérer et de nommer deux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal désigne :

Madame Annie STAMATIOU, titulaire

Madame Valérie GUIOT, suppléante.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous» 7 abstentions pour «Rassemblés pour construire l'avenir»

### **2009/046 – Désignations de 5 élus au Comité d'œuvres Sociales**

Le Comité d'Oeuvres Sociales créé le 3 mars 1972, est destiné à venir en aide au personnel territorial, actif ou retraité.

Suite à l'élection du Conseil d'administration en date du 23 mars 2009, celui-ci s'est réuni le 10 avril 2009 afin de procéder à la mise en place du bureau.

Le Conseil d'Administration est élu pour 2 ans. Il est composé de 15 membres dont 5 élus du Conseil Municipal.

Sont désignés pour représenter la ville au sein du Conseil d'Administration du COS

- Monsieur le Maire
- Madame Georgette TAFFIGNON
- Madame Annie STAMATIOU
- Madame Sophie MICHEL
- Monsieur Roland MONTURLI

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 abstentions pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

## **FINANCES**

### **Vote des comptes administratifs 2008** **2009/047 - Budget ville**

Le Municipal doit adopter les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

Pour l'année 2008, il porte sur les résultats suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant en EUROS</b>
Résultat d'investissement de l'exercice 2007	- 2 365 987.26
<i>Opérations de l'exercice 2008</i>	
Dépenses	4 048 106.61
Recettes	4 360 995.03
Solde d'investissement cumulé exercice 2008	- 2 053 098.84

Les restes à réaliser en investissement pour 2008 portent sur un total en dépenses de 452 309.20 € et en recettes de 1 297 884.00 € qui seront repris au budget supplémentaire 2009.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant en EUROS</b>
<i>Opérations de l'exercice 2008</i>	
Dépenses	11 410 835.27
Recettes	12 633 078.35
Excédent de fonctionnement cumulé exercice 2008 avant affectation	1 222 243.08

### 2009/048 - Régie des transports

Pour l'année 2008, les résultats de la gestion de la régie des transports font apparaître les éléments suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant en EUROS</b>
Excédent de l'exercice 2007	67 476.00
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	
Dépenses	0
Recettes	2 532.25
Excédent total pour 2008	70 008.25

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>Montant en EUROS</b>
Résultat de l'exercice 2007	14 590.19
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	
Dépenses	55 692.13
Recettes	77 468.48
Résultat cumulé exercice 2008	36 366.54

### 2009/049 – Régie du Port de Plaisance

Pour l'année 2008, les résultats de la gestion de la régie du port de plaisance font apparaître les éléments suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant en EUROS</b>
Excédent de l'exercice 2007	648 243.51
<b>Résultat de l'exercice 2008</b>	
Dépenses	80 425.35
Recettes	114 308.61
Excédent total pour 2008	643 652.77

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>Montant en EUROS</b>
Excédent de l'exercice 2007 après affectation	116 404.84
<b>Résultat de l'exercice 2008</b>	
Dépenses	354 768.69
Recettes	426 951.83
Excédent cumulé exercice 2008	188 587.98

Les restes à réaliser en investissement pour 2008 portent sur un total en dépenses de 38 474.00 € qui seront repris au budget supplémentaire 2009

Monsieur Philippe CAIZERGUES fait remarquer que sur la page 10 des annexes « état du personnel », le tableau concernant les emplois des contractuels, il n'y a pas la totalité des contractuels et notamment le Directeur Général des Services n'apparaît nulle part, il demande donc que ce tableau soit mis à jour avant l'envoi en Sous-préfecture.

Monsieur le Maire précise que ces remarques seront prises en considération par l'Administration.

Monsieur Philippe CAIZERGUES fait également remarquer que :

« Lors du Conseil Municipal du 27 mars pour le vote du budget 2009, nous nous étonnions de ne pas avoir les résultats de l'année précédente qui étaient en votre possession depuis février dernier.

Nous comprenons mieux aujourd'hui qu'au vu des excédents du budget de fonctionnement, il aurait été très difficile pour vous de justifier une hausse aussi importante des impôts locaux, +10% pour la taxe d'habitation et +20% pour le foncier bâti.

Si l'année 2007 a vu un excédent du budget de 1,9 M d'euros, cette année 2008 présente encore un solde positif de 1,2 M d'euros.

Vous avanciez, comme arguments, des restes à payer consécutifs à 2 litiges qui opposent la Ville au Port Autonome et à 1 employé municipal.

J'ai le plaisir de constater que, pour ce dernier, vous avez bien retrouvé dans le compte 7815 l'argent que nous avons mis de côté pour le régler.

Les autres paiements en cours peuvent donc aisément se faire sans problèmes budgétaires.

Vous argumentez également que le budget d'investissement est en déficit, cela est faux.

En effet, dans le budget 2008, nous avons prévu de recourir à l'emprunt pour la réalisation d'infrastructures qui durent plusieurs générations comme l'agrandissement du cimetière et bien sûr, le complexe sportif.

Vous avez supprimé la construction du complexe mais, sans réfléchir, ou bien en le faisant exprès, vous n'avez pas réalisé les emprunts du cimetière.

Et vous avez donc réglé, par votre compte courant de fonctionnement, les factures de cet investissement.

Ne nous dites, surtout pas, M. Charrier, qu'une fois de plus, «c'est la faute aux autres », que l'Etat n'a pas réglé ses dotations. C'est une fois encore faux. Nos renseignements auprès de la Trésorerie Principale confirment que les 12èmes mensuels ont bien été versés et que les dotations de compensations ont bien été reçues par les communes, début mai.

Vous le savez tous, mes chers collègues, les associations de la ville souffrent depuis plusieurs mois. Celles que vous voulez voir disparaître sont dans l'obligation de procéder à des réductions de poste voire à des licenciements.

Vous vous dites proche des populations fragiles mais votre manière de vous en occuper avec vos augmentations d'Impôts, va affaiblir encore plus ceux qui travaillent, mais avec un SMIC ou des salaires plus que modestes.

Soyez honnête et rétablissez, pour une fois, la vérité.

Nous ne sommes pas dans un contexte d'appauvrissement. Les dotations versées par le SAN augmentent chaque année, et les recettes nouvelles du développement de Distriport (1,1 M de + pour 2009) et celles plus importantes à venir couvrent plus que largement les baisses de dotations de l'Etat et devraient permettre de poursuivre les réalisations ambitieuses qu'attend toute la population ».

Monsieur le Maire répond qu'il comprend très bien la position du groupe de l'opposition, son équipe et lui vont réaliser pour 2009, 5 M d'euros d'investissement et les engagements seront tenus, il précise :

« Ces investissements seront financés de la manière suivante :  
par de l'autofinancement , de l'emprunt, des subventions demandées aux collectivités qui nous accompagnent et les engagements seront tenus.

Vous entendre dire que la majorité ne se soucie pas des populations les plus en difficultés me laisse sans voix, nous avons mis en place la gratuité du périscolaire, la gratuité du transport dans la ville pour les seniors et un certain nombre d'actions pour les plus jeunes.

Quant aux mouvements associatifs, pour le budget 2009 le montant alloué aux associations a augmenté de 54 000 euros, c'est donc bien un soutien envers ces associations.

Je veux bien entendre que le recours à l'emprunt ne soit pas juste mais le choix de ne pas payer la location du bassin central conduisait à une fuite en avant et la ville devait tôt ou tard payer les dettes qu'elle devait à une autre administration.

En ce qui concerne la somme due au salarié que vous venez d'évoquer, effectivement un montant de 150 000 euros avait été provisionné pour 2003, 2004, 2005, 2006 mais à partir de 2007 cette ligne budgétaire n'apparaissait plus. Soit vous avez décidé que cette affaire là n'existait plus soit vous avez décidé de passer cette somme ailleurs. Quand nous avons pris nos fonctions l'administration qui était la même à votre époque, ne nous a pas fait remarquer cela.

Mais ce que vous n'avez pas dit aux Port-Saint-Louisien c'est que lorsque nous sommes rentrés dans le SAN, l'état a compensé la perte de la Taxe Professionnelle d'environ 1.2 M d'euros puis il a progressivement amoindri la taxe professionnelle et nous avons perdu 700 000 euros au début de l'année, et si nous voulons continuer à aider les populations, il faut avoir des recettes. L'augmentation de la fiscalité dont vous parlez, concernera qu'une petite partie de la population et l'abattement étant passé de 5 à 10, cette augmentation sera moindre.

Après débat, Monsieur le Maire se retire et donne la présidence à Madame Georgette TAFFIGNON, les votes des comptes administratifs sont les suivants :

**Pour le compte administratif 2008 budget ville :**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

**Pour le compte administratif 2008 – Régie des transports**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

**Pour le compte administratif 2008 – Régie du Port de Plaisance**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

**Vote des comptes de gestions 2008**  
**2009/050 – Budget Principal**

Le compte de gestion du Budget général exercice 2008, après contrôle de sa concordance avec les comptes administratifs sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur Caizergues a pu se procurer lors de la commission des finances le compte de gestion de la commune, le compte 7815 « reprise pour provision » apparaît bien dans le compte de la perception et l'argent pour le salarié était bien là.

Monsieur Caizergues explique :

« En ce qui concerne les recettes dans le compte de gestion, quand nous avons intégré Ouest Provence en 2003, Ouest Provence, pour mémoire, est une communauté d'agglomération qui a le secteur d'intervention « développement économique » et perçoit les Taxes professionnelles de son secteur. Les recettes de la Taxe Professionnelle de la ville de Port St Louis sont parties dans les comptes du SAN qui a équilibré les dépenses des secteurs qu'il prenait à son compte au bénéfice de la ville de Port-Saint-Louis. La dotation de compensation de la Taxe Professionnelle aurait du partir à Ouest Provence et là il se trouve que dans le cadre d'une négociation cette dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, à laquelle nous n'avions plus droit, nous la percevions malgré tout. C'était une bouffée d'oxygène pour la commune accordée par nos collègues de l'intercommunalité. Depuis 2003 nous en bénéficions, alors que nous n'aurions pas du la percevoir.

Monsieur le Maire répond :

« Jusqu'à présent rien n'a jamais été expliqué en ce sens à la population. Je suis étonné de vos propos, vous nous expliquez qu'Ouest Provence perçoit la Taxe Professionnelle et en compensation l'état donne l'argent à Ouest Provence, à vous entendre une compensation serait donnée à celui qui reçoit et pas à celui qui perd.

Quant aux rapports avec l'ensemble des collectivités que nous connaissons, nous passons beaucoup de temps avec les présidents et nous avons leur soutien et l'ensemble des réalisations effectuées sur la ville dans les temps prochains seront accompagnées par ces collectivités et cela permettra d'avancer à un rythme important sans grever le budget des Port-St-Louisiens »

Après débat le compte de gestion du budget principal de la ville est approuvé à l'unanimité.

### **2009/051 – Budgets annexes**

Les comptes de gestion des budgets annexes de la régie des transports et de la régie du port de plaisance, après contrôle de leur concordance avec les comptes administratifs sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2009/052 – Exercice 2009 – Budget Principal – DM n° 2**

Il convient de présenter à l'examen de l'assemblée délibérante la décision modificative n°2 du budget principal de la commune pour l'exercice 2009 (voir tableau ci-dessous).

Cette décision modificative ouvre les comptes budgétaires permettant de financer les subventions aux associations.

Ces écritures comptables respectent parfaitement l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement.

Articles/Fonctions	Montants
64131/020	- 2 000.00 €
6574/40	+ 2 000.00 €

Le Conseil Municipal vote la décision modificative N°2 du budget de la commune à l'unanimité.

### **2009/053 – Exercice 2009 – Budget Principal – Subvention communale**

Dans le cadre du soutien aux associations, il convient de présenter à l'examen de l'assemblée délibérante, la demande de subvention communale, au titre de l'année 2009, du Tennis Club Port-St-Louis du Rhône », pour un montant de 2 000 €, ces écritures comptables respectent parfaitement l'équilibre budgétaire.

Monsieur Caizergues précise qu'en commission des finances il voulait savoir comment allait être utilisée cette subvention.

Monsieur le Maire indique que le tennis Club Port-St Louisien avait besoin de cette subvention pour faire fonctionner le Club, l'argent public n'est pas dilapidé, ce sont des gens sérieux qui dirigent le club, le soutien associatif est encore présent au travers de cette subvention.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'unanimité au Tennis Club Port-St-Louis du Rhône pour l'année 2009.

### **2009/054 – Demandes de subvention auprès du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Maritimes pour la création de 3 zones appelées « Points Propres »**

La Commune de PORT ST LOUIS DU RHONE souhaite adopter une démarche « Ports propres » dans les années à venir. De ce fait, la Ville s'oriente à faire réaliser, dans un premier temps, sur les trois ports principaux de la Ville : Port Central, Port de Pêche au Quai Suisse et Port Abri du Rhône des lieux de collecte et de tri des déchets produits par l'activité portuaire et appelés « Points propres ».

Aussi, cette opération d'un montant de 121 642 € comprenant le nettoyage de la zone, la construction du local et le raccordement au réseau d'assainissement, est susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional PACA mais également par la Direction Régionale des Affaires Maritimes grâce au Fonds Européen de la Pêche.

Monsieur Caizergues demande pour le Port Abri du Rhône, le port de pêche et le port de plaisance, si la majorité a pris attache auprès des riverains et des usagers afin que cette opération soit validée par tous.

Monsieur le Maire précise que sur la concertation des populations, 8 conseils de quartier ont été mis en place où sont discutés les projets de la ville et toutes les questions sont soumises aux débats quand cela est nécessaire.

Pour ce qui concerne cette délibération, Monsieur le Maire explique que son équipe et lui ont été à l'écoute des pêcheurs du quai de la Suisse, de l'APGB au Port Abri du Rhône, c'est la même chose pour le bassin central un conseil portuaire a été mis en place où les plaisanciers sont représentés.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA et de la Direction Régionale des Affaires Maritimes, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre de ce projet.

### **2009/055 – Institution de la participation pour voies et réseaux (PVR)**

L'application des articles 4 et 18 de la loi électricité du 10 février 2000 conduit à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des réseaux électriques.

C'est désormais la collectivité qui doit financer les travaux relatifs à l'extension des réseaux électriques rendus nécessaires par l'implantation de nouvelles constructions. Ce financement correspond à 60% du coût total des travaux, les 40% restant étant couverts par le tarif d'utilisation du réseau public prélevé directement sur les factures des consommateurs d'électricité.

La participation pour Voies et Réseaux définie dans les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Les travaux concernés sont les études, les acquisitions foncières, les travaux relatifs à la voirie, les réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement, les études, travaux et acquisitions foncières relatifs au dispositif d'écoulement des eaux pluviales, à l'éclairage public et au passage de réseaux souterrains de communication.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble de son territoire communal, la participation pour le financement des voies et réseaux divers conformément aux articles L 332-11-1 et 332-11-2 du code de l'urbanisme, d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**2009/056 – Mise à jour des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN – OUEST PROVENCE**

En application de l'article L 5333-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications d'inventaire sont traitées par délibérations concordantes de l'organe délibérant du SAN-OUEST PROVENCE et des Conseils municipaux des communes membres.

Il y a donc lieu de se prononcer ce jour sur les modifications d'inventaire telles qu'issues de la délibération suivante : n° 201/09 du 15 mai 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mises à jour d'inventaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance à 18 h 50.